

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du conseil académique l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 5 décembre 2017

N° 001-D 05.12.2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq décembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'Amphithéâtre Jean Kuntzmann de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Patrick LEVY, Président.

Point à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 7 juillet 2017

Il est proposé au conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 7 juillet 2017

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	104
Membres présents	38
Membres représentés	14
Nombre de votants	52
Voix favorables	47
Voix défavorable	0
Abstentions	5

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil académique du 7 juillet 2017.

Publié le : 13.12.2017

Transmis au Rectorat le :

13.12.2017

Fait à St- Martin- d'Hères, le 6 décembre 2017

Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

Pour la Présidente
et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Fanny Blazchi

Saint-Martin-d'Hères, le 27 novembre 2017

Conseil Académique
de l'Université Grenoble-Alpes
7 juillet 2017

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Informations du Président
- 2- Approbation du compte-rendu des séances du Conseil Académique du 13 décembre 2016, du 14 mars 2017, et du 16 mai 2017
- 3- Fusion Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) – Institut de Géographie Alpine (IGA)
- 4- Qualification d'emploi de MCF publié au fil de l'eau
- 5- Questions diverses.

Membres présents : LEVY Patrick, ALBARET Lucie, ALDEBERT MORIN Delphine, BENDIAB Nedjma, BERTHAUD Pierre, CALIN Miguel, CARLES Chrystel, CHANAL Valérie, CHARLOT Grégoire, CLAVIER Viviane, COBO Saioa, DE VRIES Erica, DUFOUR Frédéric, FAVREAU Amélie, FOULADKAR Ali, GAUCHET Aurélie, GERRY VERNIERES Stéphane, GILLOIS Pierre, GOYET Francis, HERENGER Mélina, HOUSSAY HOLZSCHUCH Myriam, KRZYWKOWSKI Isabelle, LADRET Patricia, LAURENT Cédric, MAZENOT Marie, MORAND Patrice, PELLIER Damien, PESTY Sylvie, POISSON Jean-François, SOLEYMANI MAJD Nina, REBOUD Jean-Luc, RIEU Dominique, ROMBAUT Michèle, ROUDET James, SALEM Nassim, SALTEL Philippe, SIMEU Zineb, SOUBIROU Marina, STAQUET Chantal, TADDEI Ilaria, TARBOURIECH Nicolas, SASA Yuko,

Membres représentés : BOUMENDJEL Ahcene (procuration à ALDEBERT MORIN Delphine), BURLACU Radu (procuration à RIEU Dominique), CHALABAEV Aina (procuration à COBO Saioa), CHAUBET Christine (procuration à ROMBAUT Michèle), COLLOT Johan (procuration à GOYET Francis), COLTAT Etienne (procuration à MAZENOT Marie), COMBE Brigitte (procuration à DE VRIES Erica), COSTAGLIOLA Jonas (procuration à SALTEL Philippe), COURTOIS Timotée (procuration à SALEM Nassim), CUVEX COMBAZ Jacky (procuration à PESTY Sylvie), DEPRET Christian (procuration à POISSON Jean-François), FERRE Jean-Pierre (procuration à ROUDET James), FOURNY Marie-Christine (procuration à HOUSSAY HOLZSCHUCH Myriam), GRECO Féderica (procuration à FOULADKAR Ali), HENNEBICQ Sylviane (procuration à MORAND Patrice), LAAYOUN Ali (procuration à TADDEI Ilaria), MAITRE Anne (procuration à LEVY Patrick), MATTONE Alain (procuration à HERENGER Mélina), ODDON Marc (procuration à REBOUD Jean-Luc), RICHIERO Pablo (procuration à LAURENT Cédric), TINIERE Romain (procuration à GERRY-VERNIERE Stéphane),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

1- Informations du Président

Mme Marie-Laure ATTAL-FOUGIER présente le projet de fusion de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) et de l'Institut de Géographie Alpine (IGA).

M. Philippe BOURDEAU, directeur de l'IGA, explique que la réflexion concernant la fusion de ces deux UFR (Unité de formation et de Recherche) est engagée depuis une vingtaine d'années. En effet, les deux UFR sont liées tant en terme de formation que de recherche notamment au sein de l'Unité Mixte de Recherche PACTE. Les deux entités partagent la même vision stratégique et s'inscrivent dans le projet de site de l'UGA. Un axe de travail commun a été dégagé lors des COM (Contrats d'Objectifs et de Moyens).

Mme Marie-Laure ATTAL-FOUGIER présente le calendrier, les différents projets à mettre en œuvre ainsi que la démarche de travail initiée à la suite d'une demande conjointe de M. Patrick LEVY et de Mme Lise DUMASY. Elle ajoute que les statuts ont été présentés à deux reprises pour avis devant les conseils des UFR actuelles. Le second vote a obtenu l'avis défavorable du conseil de l'IGA et l'avis favorable du conseil de l'IUG. Elle précise que l'un des points de désaccord porte sur le choix de la dénomination de la nouvelle structure. La dénomination proposée est celle d'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA).

Concernant la gouvernance institutionnelle de la nouvelle structure, elle explique qu'il avait été initialement proposé la création d'un conseil d'UFR composé de 26 membres qui a finalement été étendu à 28. Il a également été convenu que durant le premier mandat de gouvernance, le directeur et son directeur adjoint appartiendraient aux deux anciens instituts. Il s'agit d'une disposition transitoire qui ne sera plus en vigueur après le premier mandat de la direction.

Elle évoque ensuite la création d'une commission de formation dont l'objectif est d'élaborer une réflexion commune sur l'évolution de l'offre de formation et des pratiques pédagogiques dans l'ensemble du périmètre thématique de

l'UFR. Cette commission sera composée de la direction, des responsables de mentions et de parcours, des référent-e-s enseignant-e-s des axes transversaux : « international », « formation tout au long de la vie » et « outils et méthodologie » et de la responsable scolarité. Elle se réunira 3 à 4 fois par an.

Mme Marie MAZENOT apprécierait que les représentants des étudiants siègent également au sein de cette commission puisque son objet concerne la formation. Elle évoque l'éventualité de l'existence de deux modalités de réunions de la commission, une restreinte et une plénière. Les représentants étudiants pourraient être présents dans le cadre de la formation plénière.

M. Jean-Michel ROUX, directeur de l'IUG, précise que les étudiants seront invités lorsque qu'ils seront concernés par les débats.

M. Ali FOULADKAR souhaite avoir des précisions sur l'élection du directeur de la composante.

Mme Caroline BIARD, directrice administrative de l'IGA, indique que si le directeur est élu au sein du conseil, le nombre de membre du conseil s'élève à 28. Si le directeur n'est pas élu, le conseil est augmenté d'une unité et sera donc composé de 29 membres. Dans ce cas, le directeur aura voix délibérative, mais pas le directeur adjoint.

Elle précise que la commission de la formation abordera souvent des questions de ressources humaines telles que les demandes de CET (Compte Epargne Temps) ou de CRCT (Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques) des agents et des enseignants. C'est la raison pour laquelle la décision d'inviter les représentants des étudiants du conseil d'UFR si nécessaire est laissée au directeur.

Un conseiller précise que les géographes ne sont pas tous présents au sein de cette nouvelle composante. En effet, cinq enseignants-chercheurs et chercheurs de l'UMR PACTE ainsi qu'un enseignant sont rattachés à l'UFR ARSH (Arts et Sciences Humaines) dans le cadre de la formation d'Histoire. Ces personnes portent également la licence « Sciences humaines appliquées » qui est un des parcours de licence « sous tension » identifié par le Rectorat. Aujourd'hui, les six enseignants et enseignants-chercheurs de l'UFR ARSH portent seuls les enseignements de Géographie de la préparation du CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat) « Histoire-Géographie ». Il rappelle que lors de la mise en place de l'ESPE à Grenoble, l'ex-université Joseph Fourier et l'ex-université Pierre-Mendès-France ont souhaité être parties prenantes dans cette formation de préparation du CAPES. Il souhaite savoir, au vue de son effectif, s'il est envisagé que la nouvelle structure prenne part à ces enseignements, comme les anciens établissements s'y étaient engagés.

Mme Myriam HOUSSAY HOLZSCHUCH tient à préciser que des enseignants-chercheurs de l'IGA interviennent également dans le cadre de cette formation.

M. Philippe BOURDEAU indique qu'effectivement cette question a été évoquée et sera abordée dans le cadre des mois à venir.

Mme Isabelle KRZYWKOWSKI revient sur le fait que les statuts de la structure fusionnée ont fait l'objet d'un second vote négatif en conseil d'UFR de l'IGA. Elle souhaite connaître l'opportunité de réorganiser un vote et demande si la communauté fait toujours preuve de réticence face au projet.

M. Philippe BOURDEAU répond qu'il a été fait le choix de ne pas renouveler le vote devant le conseil d'UFR de l'IGA, en concertation avec la présidence de l'établissement. Ce vote négatif est la conjonction de trois éléments : tout d'abord, une posture de réticence générale à la fusion d'une minorité de membres du conseil d'UFR, ensuite un désaccord sur le choix de la dénomination de la nouvelle structure car il existe un fort marquage identitaire autour de l'IGA qui est le plus ancien institut de Géographie de France. Certains agents s'inquiètent de l'affichage de la

Géographie Alpine dans la nouvelle dénomination. Ce n'est pas une position majoritaire au sein de l'UFR mais elle s'est exprimée au sein du conseil. Selon lui, il n'existe pas de rapports de force, les deux disciplines subsistent dans le nom de la nouvelle structure. Enfin, le 3^{ème} élément ayant entraîné un vote négatif est lié à la position des représentants des agents administratifs et techniques. Il s'agit d'un vote de protestation dû à un certain nombre de phénomènes relatifs à la fusion comme que la surcharge de travail ou encore le choix de la dénomination de la nouvelle structure. C'est suite à ce vote négatif qu'une assemblée générale a été organisée avec les enseignants-chercheurs et les agents administratifs et techniques. Cette assemblée a permis de relancer le dialogue et d'entendre les préoccupations de chacun.

M. Jean-Michel ROUX ajoute que la question de l'organisation d'un nouveau vote s'est posée. Mais les difficultés évoquées par les agents ont été entendues. De nombreuses discussions ont eu lieu lors des réunions notamment sur l'organisation des bureaux des personnels. L'objectif était de trouver un consensus autour des conditions de travail des agents. Ce vote a traduit l'inquiétude des agents et non pas une réticence au processus de fusion.

M. Grégoire CHARLOT souhaite savoir si cette fusion aura un impact sur les emplois des composantes existantes comme des pertes de postes ou la réaffectation des agents.

Mme Fanny BLANCHI indique qu'un accompagnement important a été mis en place avec la DGDRH. De nombreux entretiens ont été organisés. Il est vrai que les deux structures ont vécu des réformes consécutives importantes. L'IUGA participera au PRE mais dans une moindre mesure que d'autres composantes de l'UGA. En outre, le départ prochain à la retraite de la responsable administrative de l'IUG facilitera le processus de réorganisation de la direction. De plus, un travail important est mené sur la cartographie de l'emploi de la nouvelle structure.

Mme Carole KADA ajoute que dans le cadre de cette réorganisation, les souhaits d'évolution des agents ont été entendus. L'accompagnement individuel des carrières s'effectue toutefois selon le processus habituel de l'établissement, c'est-à-dire par le biais des évolutions de fonction, des listes d'aptitude ou des concours internes.

M. Jean-Michel ROUX indique qu'il s'agit d'une première fusion de composantes au sein de l'UGA. Il tient à souligner que le travail a été mené en dialogue étroit avec les BIATSS malgré les différences des pratiques de travail d'une composante à l'autre.

M. Philippe BOURDEAU précise que l'organigramme cible fonctionne à effectif constant.

Mme Isabelle KRZYWKOWSKI se demande pourquoi la nouvelle composante conserve le nom d'institut.

M. Philippe BOURDEAU indique que l'IUGA est statutairement une UFR mais conserve sa dénomination d'institut pour des raisons historiques. De plus l'utilisation de la dénomination d'institut est préférable dans le contexte international.

M. Grégoire CHARLOT fait remarquer la crainte des personnels l'IGA face au renouvellement important du personnel de l'IUG.

Mme Caroline BIARD indique que le mouvement de personnel de l'IUG n'est pas lié à des problèmes de management mais à une organisation et une répartition des tâches différentes. De plus, l'effectif BIATSS, moins important à l'IUG, entraînait une polyvalence dans les missions des agents et donc une multiplicité de tâches qui peut être intéressante mais peut également créer une surcharge de travail. A l'IGA, la situation était différente, l'effectif étant plus important et les missions des agents mieux identifiées.

La nouvelle structure sera composée d'une trentaine de personnes et les services y seront clairement identifiés.

Un conseiller souhaite savoir s'il existe un intérêt à réorganiser un vote en assemblée générale des personnels pour connaître l'avis sur la fusion.

M. Philippe BOURDEAU répond qu'il a été décidé, avec la présidence de l'établissement, que la réorganisation d'un vote n'était pas utile. En effet, le dialogue sur les craintes des personnels a eu lieu lors des réunions en assemblée générale.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis favorable sur la fusion de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) et de l'Institut de Géographie Alpine (IGA) créant ainsi l'UFR Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) au 1^{er} septembre 2017.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	103
Membres présents	41
Membres représentés	19
Nombre de votants	60
Voix favorables	49
Voix défavorables	3
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré, le conseil académique émet à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur la fusion de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) et de l'Institut de Géographie Alpine (IGA) visant à créer l'UFR Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) au 1^{er} septembre 2017.

2- Approbation du compte-rendu des séances du Conseil Académique du 13 décembre 2016, du 14 mars 2017, et du 16 mai 2017

- Il est proposé au conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 13 décembre 2016.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	103
Membres présents	41
Membres représentés	19
Nombre de votants	60
Voix favorables	58
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	2

- Il est proposé au conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 mars 2017.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	103
Membres présents	41
Membres représentés	19
Nombre de votants	60
Voix favorables	53
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	7

- Il est proposé au conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 16 mai 2017.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	103
Membres présents	41
Membres représentés	19
Nombre de votants	60
Voix favorables	57
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré, le Conseil Académique approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu des séances du conseil académique du 13 décembre 2016, du 14 mars 2017 et du 16 mai 2017.

3- Qualification d'emploi de MCF publié au fil de l'eau

M. Christophe RIBUOT indique que ce point a obtenu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique de l'UGA du 6 juillet 2017. Il précise qu'il s'agit d'un poste de MCF appartenant à la 7^{ème} section CNU, avec un profil affiché Didactique du FLE (Français Langue Etrangère) et un rattachement au LIDILEM (Laboratoire de Linguistique et Didactique des Langues Etrangères et Maternelles) (axe 3, didactique du FLE).

L'ouverture de ce poste est proposée au fil de l'eau puisqu'il a fait l'objet d'appels à candidatures en interne et en externe demeurés infructueux. Un des objectifs de ce recrutement est la prise en charge de la direction du CUEF (Centre Universitaire d'Etudes Françaises) après la cessation de fonctions de la directrice actuelle. L'idéal serait une prise de fonction au mois de décembre 2017.

Mme Carole KADA ajoute qu'il est proposé d'ouvrir ce poste au fil de l'eau puisque la procédure de recrutement classique n'a pas abouti.

Mme Nedjma BENDIAB souhaite savoir pourquoi l'ouverture d'un poste de professeur (PR) n'est pas privilégiée. En effet, il est proposé l'ouverture d'un poste de MCF avec un rattachement à une structure importante dont la situation a été conflictuelle ces dernières années. La quantité de travail des MCF est déjà très importante, c'est pourquoi il lui paraît dérisoire de positionner un MCF sur ce poste.

M. Grégoire CHARLOT souhaite des précisions sur le processus de recrutement.

M. Christophe RIBUOT indique qu'un comité de sélection sera mise en place. Concernant la charge d'enseignement, elle sera répartie progressivement entre les enseignants de la structure. L'activité de recherche du poste dans le cadre du LIDILEM se développera également progressivement. Il ajoute que la directrice actuelle était sur un poste de MCF, ce qui n'a pas créé de difficulté.

M. Patrick LEVY indique que le CUEF est une structure à laquelle il faut être attentif, il est nécessaire d'avoir d'une part, une direction administrative et d'autre part, une direction « politique ». Cette pourquoi une telle proposition de poste est faite.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis favorable sur la qualification d'un poste de maître de conférences publié au fil de l'eau en 7ème section CNU avec un profil affiché Didactique du FLE et un rattachement LIDILEM (axe 3, didactique du FLE).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	103
Membres présents	39
Membres représentés	20
Nombre de votants	59
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	19

Après en avoir délibéré, le Conseil Académique émet à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur la qualification d'un poste de maître de conférences publié au fil de l'eau en 7ème section CNU avec un profil affiché Didactique du FLE et un rattachement LIDILEM (axe 3, didactique du FLE).

4- Questions diverses.

M. Grégoire CHARLOT évoque l'accueil des étudiants étrangers à l'université, accueil qu'il estime insuffisant, notamment en ce qui concerne l'accompagnement pour les démarches administratives. Il ajoute qu'il serait intéressant de créer un service pour améliorer leur accueil.

M. Patrick LEVY indique que l'accueil des étudiants étrangers est effectué par l'association ISSO (International students and scholar offices). L'idée serait d'amplifier son activité.

M. Grégoire CHARLOT ajoute que certaines missions dépassent l'activité de cette association.

M. Patrick LEVY indique qu'il serait intéressant de mener une réflexion à ce sujet.

En l'absence d'autre point à l'ordre du jour, la séance du conseil académique se termine à 10 heures.